

peut-on ne pas croire ?

ce sur quoi on s'est arrêté précédemment :

jusqu'à une époque récente ce n'est pas le mensonge qui a représenté un problème du point de vue de la philo politique, mais l'opinion, assimilée à l'ignorance ou à l'illusion

que s'est-il passé ?

2) Qu'est-ce qui explique que le mensonge soit devenu le principal problème en matière de philosophie politique ; qu'est-ce qui explique que le mensonge plutôt que l'opinion en soit venu à représenter, depuis une période « récente », le principal problème en regard des objectifs ou des finalités de la politique?

ce qui a changé = ce n'est pas la finalité attribuée au pouvoir politique (finalité idéale)
→ à savoir la justice

mais la façon dont est définie la justice ; le contenu donné à cet idéal

a. philo classique – dont la philo plato est la plus emblématique à ce sujet : finalité de la politique = faire régner un *idéal* de justice
que *seuls des êtres capables d'une certaine forme de sagesse* supérieure – suprême – sont en mesure de connaître (cf. cours précédent)

dans ces conditions la justice de la cité (polis) *repose en définitive sur la connaissance (le savoir)* que peuvent en prendre les « sages » qui idéalement doivent être à la tête de la Cité pour qu'elle soit bien gouvernée :

le savoir et *non pas* « l'opinion » !

→ pour qu'une cité soit véritablement juste (selon cette conception « classique ») il faut être en mesure de savoir ce qui est vraiment juste, et que ceux qui sont en mesure de le savoir aient le pouvoir (: que les rois philosophent ou que les philosophes deviennent rois...)

Sans quoi : ce n'est pas la *véritable* justice qui s'imposera, mais une *opinion* (parmi d'autres) concernant la justice, relative à certains points de vue et certains intérêts, mais non valable pour tous, comme est censée l'être la vérité (càd : la « véritable justice ») :

→ ce qu'il y a de bien avec la « vérité » c'est qu'elle met un terme à tous les différents :

s'il subsiste un désaccord concernant la vérité, c'est uniquement parce que certains individus malgré toutes les preuves qu'ils ont sous les yeux, ne sont pas en mesure de comprendre ce qui est vrai :
attribuable à un défaut d'intelligence (passage sur Glaucon et Adimante...p 311)

// situation décrite par Pascal (premiers principes, sentiment/raison – ce serait d'ailleurs plutôt le deuxième cas de figure qui serait en jeu dans la réflexion de Platon : la capacité ou non d'avoir le *sentiment* - l'intuition – d'une vérité que le raisonnement seul est impuissant à nous fournir : **il est aussi inutile et aussi ridicule que la raison demande au cœur des preuves de ses premiers principes pour vouloir y consentir, qu'il serait ridicule que le cœur demandât à la raison un sentiment de toutes les propositions qu'elle démontre pour vouloir les recevoir.**)

// Timée (noûs) : il y a ceux qui sont capables et les autres – qui restent dans rapport d'extériorité avec le savoir)

comme ça ne change rien au fait que qqch soit vrai, que quelqu'un en soit lui-même convaincu ou persuadé, on ne fait rien de mal en imposant une vérité à qqun qui n'est pas en mesure de la comprendre...

(ex de la réforme des retraites... ?)

du moment qu'une idée est bien vraie elle n'est pas donc relative à un point de vue (ex idée de Justice/ le point de vue de ceux qui ont le pouvoir)

(ce que n'aiment pas les tyrans, et qui explique qu'ils haïssent la vérité, c'est ce caractère « coercitif » (les faits sont têtus) ; et pour que ceux qui nous gouvernent ne soient pas des tyrans il faudrait qu'ils soient au service de la vérité)

→ *ce qui fait peser une menace sur la justice visée en société c'est donc l'opinion et non le mensonge, car « l'opinion est une des bases indispensables de tout pouvoir » :*

le fait qu'on doive composer avec des opinions souvent contradictoires, erronées, partielles, partiales, pour accéder au pouvoir et le conserver est le principal facteur à prendre en compte dans l'approche classique en philo pol, car c'est le facteur qui risque toujours de détourner le pouvoir ou ceux qui l'exercent de la finalité qui est la leur ; et donc de faire régner un semblant de justice, voire une « illusion » de justice, au lieu de la véritable justice.

// risque encourru par les démocraties antiques : le risque de la démagogie (qu'on guide le peuple en instrumentalisant ses opinions, plutôt qu'en lui disant la vérité au risque de lui déplaire et que cela ne menace la place de ceux qui sont au pouvoir)

Dans ces conditions : le mensonge n'est pas un problème ; si le mensonge est au service de la justice véritable, à cette condition, il peut être légitime ;

c'est le risque d'erreur concernant l'appréciation de ce qui est véritablement juste ou injuste (de la part de ceux qui considèrent légitime ou non de dire certaines vérités, ou de menti),

qui est en cause :

→ *c'est pourquoi ceux qui exercent le pouvoir devraient être idéalement à l'abri de l'erreur concernant l'identification de ce qui est véritablement juste ;*

ce qui n'est possible qu'à la condition que ces derniers soient réellement préoccupés de ce qui est juste (et vraiment capables de le *savoir*), vraiment préoccupés de la *vérité* plutôt que d'avoir ou de garder le pouvoir uniquement (pouvoir : moyen et non fin, la véritable fin = la justice) ;

& à la condition donc qu'ils ne gouvernent pas dans leur propre intérêt, ni en en appelant simplement à l'intérêt et aux opinions des individus qu'ils gouvernent (mais en se mettant au service de ce qui est *véritablement* juste)

au contraire : « le mensonge peut servir à établir ou à sauvegarder les conditions de la recherche de la vérité » p. 291

par ailleurs : « les mensonges sont souvent utilisés comme des substituts de moyens plus violents, et peuvent donc être considérés comme des instruments relativement inoffensifs dans l'arsenal de l'action politique »

→ il peut donc être *légitime de mentir*, si cela favorise l'acceptation d'un ordre des choses dont la légitimité n'est pas pleinement compréhensible par tous (plutôt que de s'appuyer sur les opinions du plus grand nombre, il vaut mieux mentir au plus grand nombre quand ce dernier n'est pas capable de comprendre la légitimité ou la justice de certaines décisions ; il est préférable de se maintenir au pouvoir en allant à l'encontre des erreurs de jugements de la majorité, quitte à lui mentir, ou à pratiquer des mensonges, plutôt que de prendre en compte les opinions de la majorité, d'en tenir compte, au détriment de la justice véritable (que la majorité n'identifie pas bien)

cf. aussi passage sur l'antagonisme rhétorique / philosophie : pendant de l'antagonisme entre opinion et vérité → la rhéto enseignée par les sophistes à Ath favorise non pas la justice mais le triomphe de certaines opinions au détriment de la justice véritable ; rhéto : art de persuader, de l'emporter → un instrument démagogique ; un outil

utile en démocratie mais qui risque de favoriser son dévoiement, à savoir la démagogie, lorsqu'elle n'est pas mise au service d'autre chose : à savoir la recherche de la vérité (cf. *Gorgias*) ;
l'art de convaincre ou de persuader n'est pas un art adapté à la recherche de justice en société si son but (son objet) reste l'opinion et non la vérité (là encore moyen/fin) : s'il faut entraîner l'adhésion d'esprit de qqun cela ne peut être une bonne chose que si l'idée en question est vraie.

Or :

« dans le monde où nous vivons, les dernières traces de cet antagonisme entre la vérité du philosophe et les opinions échangées sur la place publique ont disparu » p 299

Et, en retour : *le problème dans ces conditions n'est plus l'opinion mais le mensonge...*

b. une des explications que l'on peut donner du changement qui a entraîné cette disparition, et conduit à faire du mensonge le problème central dans le domaine politique,

c'est le *changement de contenu donné à l'idée de justice* :

→ au lieu d'être assimilée à la vérité, et à la connaissance que l'on peut en prendre (au caractère éclairé et courageux des gouvernants, pour prendre des mesures justes quoiqu'éventuellement impopulaires – ou de la majorité, pour comprendre la légitimité de mesures potentiellement douloureuses)

la justice en société à l'époque moderne est identifiée à la liberté

→ *une société juste = une société dans laquelle chacun peut être libre tout en ayant à obéir à des lois communes* ;

dans ce contexte, chacun doit pouvoir reconnaître dans les lois le résultat de la prise en compte des aspirations communes (celles du plus grand nombre) ;

→ *l'opinion est donc au coeur même du fonctionnement démocratique* ;

et dans ce contexte tout mensonge qui consisterait à faire passer pour juste ce qui n'est pas *réellement conforme* à l'aspiration du plus grand nombre est illégitime :

→ *l'antagonisme n'est donc plus entre l'opinion et la politique* mais entre mensonge et politique :

la question de savoir si la majorité a tort ou raison (si l'opinion qu'elle se fait de ce qui est juste ou non est la bonne ou non, si cela correspond vraiment à la justice véritable) n'a tout simplement pas de sens : seule compte la question de savoir si une décision ou une loi est effectivement conforme à l'opinion majoritaire (que cette dernière soit correcte ou erronée, peu importe...ou plus exactement : n'a plus de sens – puisque la justice est assimilée au résultat auquel aboutit la procédure démocratique pourvue qu'elle permette de rendre compte des aspirations de la majorité) :

la justice des lois ou des décisions politiques se mesure à leur seule conformité avec la conception que l'opinion majoritaire se fait de ce qui est juste.

→ Par conséquent, à l'époque moderne, « *l'injustice* » d'une société provient :

- *ou bien de la non prise en compte des aspirations de la majorité* – comme c'est le cas dans des régimes qui ne sont pas démocratiques et où l'opinion publique ne compte pratiquement pour rien.

- ou bien du fait de « *faire croire* » à la majorité, ou à l'opinion publique toute entière, que les décisions qui sont prises sont bien conformes à ses aspirations alors que c'est faux, autrement dit : *du mensonge* !

Il en va alors d'un cas de dysfonctionnement de la démocratie (c'est-à-dire : de dysfonctionnement d'un régime *censément* démocratique).

(On pourrait aller jusqu'à imaginer un cas de gouvernement prétendument démocratique qui tâcherait de prendre des décisions authentiquement meilleures pour la société toute entière que celles qui seraient prises si on suivait l'opinion publique (majoritaire), et emploierait le mensonge ou la dissimulation, le travestissement d'informations, dans ce but ; ces décisions devraient être décrétées illégitimes (du point de vue des règles mêmes du fonctionnement démocratique) malgré les bénéfices que la société toute entière pourrait retirer de leur application).

Dans ces conditions : *les sociétés prétendument démocratiques*, mais marquées par un dysfonctionnement, *et les sociétés non démocratiques en viennent à se ressembler* étrangement (elles sont également injustes, et la liberté est dans les deux cas, au mieux, illusoire...).

La seule différence, c'est que les sociétés non démocratiques ne mentent pas (sur leur propre compte, puisqu'elles ne prétendent pas prendre en compte l'opinion publique (majoritaire) dans les décisions, ni faire de la liberté un objectif !)

Autrement dit : *si* une société ou un gouvernement peut prétendre être authentiquement démocratique (si sa prétention à l'être est légitime), *alors* il doit exclure impérativement, et absolument, tout recours au mensonge (y compris dans les cas où cela pourrait sembler « légitime » en regard de certaines erreurs de jugement de l'opinion publique...)

Ce qui conduit HA à affirmer que :

« dans les conditions pleinement démocratiques,
la tromperie sans tromperie de soi est presque impossible » p. 326

En effet :

la justice est incompatible en démocratie avec le mensonge, alors que ce n'était pas le cas avant une époque récente (et si la pratique du mensonge peut avoir cours en démocratie, c'est *ou bien* qu'il en va d'un dysfonctionnement, *ou bien* que ceux qui mentent sont intimement persuadés de ne pas vraiment mentir... → PP...);

à l'inverse, jusqu'à une époque récente, une société ne pouvait pas prétendre être *vraiment* juste si les lois ou les décisions se contentaient de refléter l'opinion qu'on se faisait de la justice (« on » = les gouvernants, ou l'opinion publique sans laquelle les gouvernants ne peuvent pas se maintenir très longtemps au pouvoir).

Sociétés modernes / traditionnelles : attribuant un contenu différent à la notion de justice (qui sert d'objectif, que les lois et la société toute entière doivent chercher idéalement à réaliser), elles s'opposent complètement quant à la valeur qu'elles attribuent respectivement chacune au mensonge et à l'opinion.

c. Le danger qui résulte de cette mutation de la conception de la justice :

le risque de dissolution de toute vérité dans le « bain de l'opinion »

(le risque de ravalier n'importe quelle vérité au rang de simple opinion)

C'est ainsi que l'on peut interpréter l'insistance d'H. Arendt concernant la *vulnérabilité de la vérité*, qu'il s'agisse de la vérité rationnelle ou de la vérité de fait, en regard de la logique qui est celle de la politique elle-même :

→ relever des passages illustrant cette insistance concernant la « fragilité du vrai »

Où veut-elle en venir ?

→ À l'idée que :

ce qui permet de distinguer une véritable démocratie d'un régime prétendument démocratique, mais en tous points aussi « injuste », et dans lequel la liberté n'est pas moins illusoire qu'elle ne l'est dans un pays ouvertement despotique, risque de s'effacer avec l'effacement de la distinction entre opinion et vérité → argumentez cette idée :

- réexpliquer avec vos propres mots l'idée que *la conception moderne de la justice favorise cet effacement*

- *quels passages du texte permettent de mettre en évidence le risque en question.*

(- complétez votre réponse par des passages tirés de l'autre œuvre de Arendt au programme.)

- *relevez des passages témoignant de la gravité de la situation à ses yeux.*

→ **Que préconiser pour échapper à ce danger que courent les démocraties modernes ?**
Répondre d'après votre lecture et compréhension du texte.

Quelques remarques complémentaires en rapport avec le cours du 24 11 :

(cf. remarques faites en fin d'heure, de manière non systématique, et représentée comme des pistes pour approfondir la réflexion) :

1) Ce qui peut donner l'impression que le propos d'HA est confus, et rendre confuse la compréhension qu'on peut chercher à en avoir en première lecture :

a) c'est tout d'abord qu'elle croise deux niveaux de réflexion en permanence

→ le niveau correspondant à l'*idéal* politique (antique / moderne), et celui correspondant au *fonctionnement effectif* des régimes politiques ; or :

c'est dans l'*idéal politique antique* (dont la philo plato est emblématique – sorte d'archétype) que ce qui s'oppose à la vérité = l'*opinion* (et non pas prioritairement le mensonge) ;

or c'est dans le *fonctionnement effectif* (et non pas idéal) que le *mensonge*, et non l'*opinion*, qui est un problème en démocratie :

en effet, si on réduit la démocratie au régime par lequel l'*opinion* (majoritaire) gouverne, cela revient à affadir et à dénaturer le sens à donner à ce mot (cela revient à ôter à la démocratie ce qui lui permet de prétendre être un meilleur régime, et de pouvoir prétendre être « juste » - si au contraire la « justice » se résume à la façon dont une majorité parvient à s'imposer à l'ensemble de la collectivité sa conception (son opinion) de ce qui est juste, *via* le fonctionnement des institutions, alors elle n'est rien d'autre qu'une forme un peu particulière de despotisme (despotisme de l'*opinion* du plus grand nombre, ou de l'*opinion* de ceux qui sont les plus influents en société), du genre de celui déjà redouté par Platon en regard des errances de la démocratie athénienne, de la démagogie qui y régnait, de l'influence des sophistes et de la versatilité du plus grand nombre, influençable à loisir en vertu de sa crédulité et de son manque d'aptitudes à faire preuve de discernement ou de ne pas se laisser entraîner par ses passions.

La différence qu'HA fait donc entre la situation antique et moderne ne fonctionne que si on oppose l'*idéal antique* au *fonctionnement effectif* des démocraties modernes,

mais si on compare l'*idéal politique antique* et moderne, la différence s'estompe, et l'opposition disparaît totalement :

en effet, si on compare les deux idéaux politiques (moderne et antique) on se rend compte que l'*opinion* est tout autant, ou plutôt *devrait* être tout autant un problème dans les démocraties modernes qu'elle ne l'était aux yeux des théoriciens classiques (de Platon jusqu'à Hobbes, *grosso modo*) : c'est seulement si on comprend mal ce en quoi consiste l'*idéal démocratique moderne* qu'on peut commettre cette erreur de confondre la démocratie avec un type de régime dans lequel l'*opinion* de la majorité guide les décisions politiques et est à la base des lois et de leur évolution ;

en réalité, le fonctionnement démocratique ne peut espérer aboutir à des lois et à des décisions justes qu'à la condition que la majorité soit elle-même éclairée, et que le désaccord entre les décisions qu'elle prend et une partie (minoritaire) de la population soit interprétable comme un désaccord dû au fait qu'une partie de la population est insuffisamment éclairée (au plan de ses capacités de compréhension, ou de sa volonté) pour comprendre que les mesures prises sont véritablement justes et en cela dans l'intérêt de tous (et non pas seulement dans l'intérêt d'une « majorité », ou de ceux qui ont le pouvoir ou sont simplement suffisamment influents pour favoriser certaines décisions plutôt que d'autres en dépit de leur caractère réellement justes ou injustes).

Les démocraties modernes ne peuvent donc fonctionner de manière optimale qu'à la condition :

- qu'il y ait dans leurs populations suffisamment de gens éclairés pour savoir et vouloir se prononcer en fonction de *ce qui est véritablement juste*, et qui ne confondent donc pas la justice véritable avec l'*opinion* qu'ils en ont (ou que certains en ont),

- et qu'il y ait un nombre suffisant d'individus qui soient en capacité de discerner effectivement ce qui est de l'ordre de l'intérêt général (= « *réellement* juste ») et ce qui est de l'ordre des intérêts particuliers (= « *en apparence* juste »).

→ C'est seulement à la condition que le plus grand nombre possible d'individus dans la population ait ces capacités de discernement, que les chances pour que les décisions prises en démocratie soient effectivement dans l'intérêt général (et donc « vraiment justes ») et non pas seulement dans l'intérêt de quelques uns (ceux qui ont le pouvoir ou sont suffisamment influents- « powerful »- pour influencer les décisions prises à la majorité) sont plus élevées que les chances du contraire ! (Cette conception de l'idéal démocratique s'apparente à celle que l'on peut désigner comme la version « républicaine » de la démocratie moderne, dont les USA ou la France fourniraient de bons exemples, malgré toutes leurs imperfections ;

ce modèle républicain peut se distinguer d'un modèle qu'on peut qualifier de « libéral », dans lequel la distinction entre ce qui est véritablement juste et ce qui n'est qu'apparent juste aux yeux d'une majorité n'a pas cours, ou n'est pas aussi déterminante ;

en ce sens : Tocqueville, à travers sa critique de la tyrannie de la majorité et du despotisme doux, qui menacent les régimes démocratiques à ses yeux, est plus « républicain » que libéral (plus « rousseauiste » que « lockéen »...?), n'en déplaisent aux libéraux...

→ C'est pourquoi la plupart des théoriciens, qu'ils soient philosophes, ou non, ont complété la réflexion sur l'idéal démocratique moderne par des considérations concernant les conditions qui rendent cet idéal « crédible », c'est-à-dire les conditions qui doivent être réunies à titre de préalable pour que le pouvoir qui est ainsi donné au peuple (ou plutôt à la majorité) du fait du fonctionnement des régimes démocratiques, aboutisse à la justice et à la liberté et non pas à une nouvelle forme de tyrannie ou de despotisme ; et ces conditions concernent essentiellement *l'éducation* :

- *compétences intellectuelles* requises pour exercer la citoyenneté et avoir le type de discernement nécessaire pour être à la hauteur du type de responsabilité que cela induit ;

- *valeurs, sens civique* : attachement à l'intérêt général, et à l'importance de chercher le plus activement possible à exercer sa faculté de discernement afin d'identifier individuellement le mieux possible et le plus honnêtement possible ce qui relève de l'intérêt de tous et non pas seulement de certains ;

→ il faut donc que les citoyens puissent :

- s'informer : liberté de l'opinion, et de l'expression, (droit de discuter de tout : condition d'un autoéducation), donc savoir lire, écrire, compter ... + esprit critique

(// *Manuel d'autodéfense intellectuel*, Normand Baillargeon par exemples ; cf. aussi dossier de la revue *Sciences humaines* « L'esprit critique est un sport de combat »)

mais aussi :

- orienter leurs décisions et leurs engagements d'après leur préoccupation de l'intérêt général et la préoccupation concernant ce qui est véritablement juste et légitime (et non pas simplement d'après ce qui est le plus favorable à nos intérêts particuliers).

(// ce qu'on a déjà vu et dont on a déjà parlé :

E. Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*

Responsabilité individuelle / conditions socio-politiques préalables au développement des aptitudes, *intellectuelles et morales*, rendant possible le développement du sens même de nos responsabilités (ne pas être un simple individu, mais un citoyen, ne pas se concevoir comme un simple rouage de la mécanique sociale, mais comme un être humain capable de se diriger d'après sa raison et ayant vocation à le faire).

Cf. aussi : Cynthia Fleury, *Les irremplaçables* (sur les notions d'individu, individualisme, individuation/sujétivation)

Mais surtout, voir chez H. Arendt tous les passages concernant :

→ *l'importance d'une information libre :*

→ *de citoyens concernés et impliqués :*

→ *gardant le sens de la distinction entre vérité et opinion :*

→ *le « sol commun » ; la réalité commune :*

→ *et l'importance d'institutions, garantissant l'indépendance et dans le cadre desquelles les responsables sont au dessus de tout soupçon concernant leur respect des règles ce qui requiert des gardes-fous, des instances régulatrices permettant de soumettre aux lois ceux qui exercent des responsabilités au sein des institutions et de l'administration ;*

→ *mais ces garde-fous n'étant jamais suffisants, c'est en définitive sur l'intégrité des dirigeants et des cadres (administratifs), leur sens des responsabilités, de l'intérêt général, du service public, etc. que repose le bon fonctionnement démocratique, et la crédibilité qu'on peut lui accorder :*

c'est pourquoi tout manquement de la part d'un responsable devrait être considéré comme la pire des fautes, être punie le plus sévèrement (les plus lourdes peines devraient être réservées pour ce genre de « crimes » (!), en regard desquels les crimes de droit commun, ne lésant que des individus ou des intérêts particuliers, devraient être considérées comme de moindre importance car ils n'affectent qu'indirectement la collectivité, alors que les premiers sont des crimes contre ce qui permet à la collectivité de prétendre exercer une quelconque forme de justice, à l'égard des individus, comme à l'égard d'elle-même prise dans son ensemble... CQFD ! Ce point n'est pas développé dans ces termes par HA, c'est une pure extrapolation sur la base de ce qu'elle écrit, mais d'une part, ça restitue sans doute assez bien l'esprit de son propos, et son souci de nous alerter quant à la complaisance que nous pourrions avoir à terme, du fait de l'affaiblissement du sens civique, à l'égard des exactions de certains représentants de l'État prétendument démocratique...et cela peut par ailleurs avoir une résonance particulière de nos jours du fait de certaines affaires ayant émaillé la vie politique des démocraties modernes et de la façon dont elles ont été « gérées » : exemples ?

→ *Il serait à cet égard intéressant de mettre en parallèle certaines révélations qui ont eu lieu de nos jours, ou procès d'hommes ou de femmes politiques, et des affaires plus anciennes (PP, Watergate...), pour évaluer ce qui a changé, ou non, dans la perception qu'en a le public :*

les craintes d'HA trouvent-elles une confirmation de nos jours dans l'évolution de la vie politique et de la sensibilité (ou insensibilité) démocratique de l'opinion publique ?

b) *Un aspect important du fonctionnement démocratique tient donc non pas seulement aux agissements d'individus ou de groupes d'individus au sein de l'État (des institutions politiques, législatives, judiciaires, ou exécutives) ou de l'administration (partie non élue, de l'État, au service de l'intérêt général, telles que les décisions prises par le gouvernement via les institutions démocratiques permettent de le dégager, mais aussi aux dispositions institutionnelles qui limitent certaines dérives toujours éventuelles venant de la part d'individus ou groupes d'individus exerçant des postes clefs au sein du gouvernement ou de l'administration :*

→ *cela pose la question des droits et devoirs des fonctionnaires, compte-tenu des règles et des principes du fonctionnement démocratique, de la responsabilité locale qu'ils ont à exercer dans ce cadre, mais aussi compte-tenu de l'honnêteté ou non des dirigeants eux-mêmes et de la représentativité effective des décisions gouvernementales en matière d'intérêt général :*

a-t-on le droit de se prétendre dans certains cas « meilleur juge » qu'un collectif (gouvernemental) en matière de décisions politiques et d'intérêt général ? Et user (abuser ?) de son pouvoir pour aller dans le sens qui nous semble, quand bien même ce serait « en toute bonne foi », être le bon (vs une opinion majoritaire qui nous semblerait insuffisamment éclairée pour le savoir/vouloir) ?

→ C'est exactement le genre de problème soulevé par le cas des PP :

- nous devons certes être reconnaissants aux quelques responsables qui ont décidé, contre leur devoir professionnel et les règles auxquelles ils étaient soumis du fait de leur place au sein de l'administration et du ministère de la défense américaine, d'avoir pris sur eux d'informer l'opinion publique ! Et cela devrait nous faire espérer qu'il y aura toujours suffisamment de gens « raisonnables » arbitrer avec lucidité le poids respectifs à accorder à leurs devoirs civiques et à leurs devoirs professionnels, lorsque ceux-ci entrent en contradiction, le cas échéant.

Mais :

- nous devons aussi être reconnaissants aux institutions (ici : américaines) de fonctionner suffisamment bien pour leur donner raison, contre la volonté du gouvernement lui-même (et contre les règles et les devoirs auxquelles sont soumis normalement les fonctionnaires ou cadres administratifs), lorsque ce dernier a effectivement agi contre les intérêts de sa propre population, et en dépit des règles élémentaires qui permettent à l'opinion publique d'être représentative de quoique ce soit.

c) Ce qui pose la **question des limites et des critères** rendant possible d'établir une « **ligne de démarcation** »* entre les cas dans lesquels ce genre d'initiative est légitime et ceux dans lesquels il s'agit d'une faute attribuable seulement au déficit de sens civique ou de discernement des responsables qui en sont les auteurs :

(* relever les occurrences de cette formule dans les textes d'HA)

il est en effet important qu'existent des critères ou des principes qui ne soient pas de simples affaires d'opinion et sur lesquels la majorité elle-même, quelle qu'elle soit, puissent s'accorder, voire qui devraient censément faire l'unanimité dans la mesure où ce sont les règles et les principes dont dépend le fonctionnement démocratique lui-même, et dont dépend pour ceux qui y adhèrent le fait d'être *objectivement* pro-, et non pas anti-, démocratie ;

ces critères peuvent simplement se résumer à certaines règles constitutionnelles garantissant de l'état de droit, et privilégiant l'**égalité de droit et de tous et toutes face aux lois**, ainsi que les **libertés** qui en résultent (considérées comme « **fondamentales** »), à tout autre chose, et ce quelles que soient les circonstances ou les intérêts en jeu ;

bref : privilégiant à « **la** » **justice** aux intérêts d'un groupe en particulier, et visant à prémunir n'importe qui, sans distinction, de toute forme de domination.

Ces règles et ces principes devraient être considérés comme *au-dessus* de la volonté de la majorité et des débats d'opinion en démocratie, qui, s'ils doivent être les plus ouverts possibles, ne devraient jamais porter sur ces règles et ces principes, ou en tous ne jamais dans leur exercice risquer de faire peser une véritable menace sur eux (en favorisant notamment leur confusion avec de simples opinions, notamment).

Ce qui conduit à souligner la **légitimité de la question concernant la présence de certaines opinions, qui sous couvert de débat démocratique, peuvent être soupçonnées de le polluer en réalité et de l'obscurcir (au lieu de l'éclairer) !**

2) ce que nous dit par ailleurs HA :

a) c'est qu'il faut s'inquiéter, en regard d'événements récents à son époque, de **l'érosion du sens commun**, que l'on pouvait croire bien établi, et indéfectible et qui seul permet de *faire clairement la différence entre ces principes*, qui ne relèvent pas d'une simple opinion et sur laquelle l'opinion publique ne devrait pas avoir de pouvoir (car ils garantissent la possibilité pour cette dernière de prétendre à une quelconque forme de représentativité en matière d'intérêt général, et donc : de légitimité démocratique),

et ce qui relève de « *simples opinions* » et devrait être traité comme tel.

→ cf. passages aussi sur ce thème dans HA

+ **exemples** montrant la dissolution de certains principes qui devraient faire consensus en démocratie, et sur lesquels le débat démocratique ne devrait tout simplement pas pouvoir porter,

→ en discuter ne devrait donc pas être vraiment possible, sinon de manière purement théorique, sans que cela revienne explicitement à remettre en question, voire en péril, la démocratie elle-même ;

→ les partis qui en discutent, ou admettent de faire porter le débat en matière de décisions démocratiques sur ces principes, ne devraient donc pas pouvoir « **faire croire** » qu'ils sont *vraiment* pro-démocratie ;

→ cela ne devrait tromper que peu de gens, et on devrait pouvoir compter sur le fait qu'un plus grand nombre d'individus sont encore capables de percevoir et de comprendre ce qui différencie un régime qui peut vraiment prétendre être démocratique, d'un régime qui ne peut pas vraiment le prétendre (à savoir la garantie que ces principes ne puissent être remis en question, quel que soit le nombre de ceux pensant le contraire...dans la mesure où ces principes ne relèvent pas de simples opinions)...

- or c'est cette confiance que l'on peut faire en la capacité des individus à faire cette différence, et à être suffisamment nombreux à être encore capable de la faire dont on a des raisons de craindre qu'elle ne s'étiolle :

et dont la situation américaine au moment où HA écrit son texte donne de raisons de le craindre :

et dont la situation actuelle, et certains événements (Trump, Bolsonaro, Orban, ...Melloni, Milei, Wilders...la prise du Capitole par les partisans de Trump, l'alt-right américaine, la « droitisation » du débat politique : Zemmour...), donnent malheureusement raison à ses craintes, à quelques décennies de distance.

Rechercher d'autres exemples montrant qu'effectivement : ce sont des principes qui devraient être considérés comme fondamentaux dans le cadre du fonctionnement démocratique qui sont remis en cause (et donc bien la démocratie elle-même qui est mise en péril par ces remises en cause en provenance de certains partis ou mouvements : *islamisme politique ; extrême-droite...*

quid de l'« extrême-gauche » : pourquoi « extrême » ? qu'a d'extrême l'extrême-gauche ? Lorsqu'il s'agit de qualifier par là un mouvement, ou un ensemble de partis, qui ont en commun de prôner ouvertement une forme de réformisme, plus ou moins radical, mais visant à apporter des solutions aux problèmes posés par le déficit de démocratie dont souffre le fonctionnement des institutions, de sorte à mettre à l'abri les décisions politiques de l'influence de certains intérêts qui ne devraient pas prendre le pas sur la considération de l'intérêt général : le terme de « démocratie radicale » ou de « radicalisme démocratique » ne conviendrait-il pas mieux ?

(réservant de ce fait l'appellation d'« extrême-gauche » à la gauche « non gouvernementale », prônant non pas le réformisme, mais une révolution (laquelle dans leur esprit est la condition pour atteindre les objectifs visés par la démocratie).

Le fait d'être d'accord ou non avec l'optique défendue par ce qui est qualifié d'extrême-gauche lorsqu'il s'agit de la gauche gouvernementale, a-t-il quoique ce soit en commun avec le désaccord qui peut porter sur des mesures prônées par d'autres partis réputés extrémistes) et qui font porter la discussion, explicitement ou non, sur l'intangibilité de certains principes pourtant fondamentaux dans le cadre démocratique (discussion qui généralement est rendue possible du fait que ces principes sont mis en balance avec des préoccupations qui relèvent d'un autre ordre que celui sur lequel ces principes se placent : de l'ordre de l'intérêt de certains groupes sociaux, qu'il soit économique ou culturel) ?

c) **l'explication de fond** : c'est que le fait même que certains principes soient intangibles ou doivent être considérés comme tels est perçu comme problématique, car **cette intangibilité semble limiter la liberté** que nous avons et que nous revendiquons, et **donc le sentiment de justice** ; il peut sembler

en effet injuste, parce que ça limite le sentiment ou l'aspiration à la liberté, que certains principes soient universellement valables et vrais, quoiqu'on en pense, et qu'on le veuille ou non...

→ ce qui était problématique dès l'origine - « aux temps anciens » – ne l'est pas moins de nos jours : cf. citation sur le caractère problématique des vérités – de raison comme de fait – en regard des conditions effectives d'exercice du pouvoir politique aux époques « classiques »- « prémodernes » :

.../...

Mais cette réticence est accrue à l'époque moderne en raison même de l'idéal politique des démocraties modernes et de la confusion qu'elles peuvent favoriser quant au véritable fondement de la justice : *non pas l'opinion* (fut-elle majoritaire) mais *la vérité* (ou les vérités) dont les opinions qui ont cours en démocraties devraient respectueuses, malgré la liberté qui leur est reconnue ; la véritable liberté démocratique = tient nous pas au règne de l'opinion majoritaire, mais au respect des décisions prises par la majorité, ou au nom de cette dernière, quelles que soient ces décisions, à l'égard de principes intangibles dont il n'est pas au pouvoir de la majorité de décider de la validité ou non (car ces principes sont valables que la majorité les reconnaissent ou non)

→ à cet égard la formule de Jefferson commentée par HA est décisive :.../...

Dans ces conditions, **le risque de confusion en question est un risque contre lequel le fonctionnement démocratique lui-même ne peut pas protéger les démocraties** (qui peuvent à tout moment se retourner en leur contraire, et devenir en tout point similaires à leur exact contraire – le despotisme – tout en se donnant l'apparence de s'en distinguer).

Ce qui ne devrait tromper que ceux qui ne sont pas assez lucides concernant les véritables sources de la légitimité en démocratie, et donc le fondement même de la justice identifiée à la liberté et à l'égalité des droits sur laquelle elle repose :.../...

// Tocqueville (extrait)

Comme le fonctionnement démocratique lui-même ne peut protéger de ce risque de dérive, **c'est uniquement sur la responsabilité** (intellectuelle et morale ; discernement et probité, sens civique et intégrité) **des citoyens et de leurs représentants que repose la garantie recherchée.**

Ce qui ne signifie rien d'autre que le fait que les individus en démocratie, pour que cette dernière ait une quelconque forme de réalité et ne soit pas qu'une illusion, doivent être à la hauteur de la responsabilité que crée à leur égard la démocratie et les conditions effectives de la réalisation de l'idéal de justice et de liberté qu'elle cherche à atteindre ; autrement dit, qu'ils soient des citoyens exemplaires : ce qui est un « full time job », car cela ne tient pas uniquement à l'exercice des droits que la démocratie confère (vote etc.), mais à une certaine **éthique** et donc sur **une forme de conscience philosophique** :

.../... (citations, passages...)

(pour compléter, cf. A Supiot)

C'est aussi sur ce dernier point que le parallèle peut être fait avec les autres œuvres : **au-delà de la question de la persuasion ou de la manipulation**, des mensonges et de la duplicité dont les deux autres œuvres nous donnent des illustrations concrètes, **c'est la question de ce que l'on peut ou doit s'autoriser au nom de ce que l'on considère soi-même comme vrai**, la méfiance et la prudence que chacun doit développer à l'égard de ces propres convictions les plus intimes **afin de ne pas mettre en péril la vérité elle-même et avec elle la liberté que l'on prétend atteindre ou viser**, en toute bonne foi, contre ce que l'on peut être amené à percevoir comme une illusion de liberté, ou des erreurs, dus à l'ignorance ou au manque de discernement dont d'autres que soi peuvent à leur propre détriment ou au nôtre (ou à celui de la collectivité) être victimes :

Valmont-Merteuil / Cécile, Tourvel...la société et les préjugés traditionnels

Lorenzo / la licence du prince, et le joug de la tyrannie qu'il exerce et dont L croit pouvoir libérer Florence manque de prudence ou de vigilance qui quelque soit la sincérité voire la noblesse des intentions, qu'elles soient justes (correctes logiquement, vraies ou non, moralement acceptables comme le pensent ceux qui s'y livrent, ou de simples prétextes fallacieux) ne peut qu'aboutir au désastre pour soi et les autres exemples.../...

3) dernière remarque : l'apparente confusion dont pâtissent les analyses d'HA peuvent être levées en approfondissant la réflexion et en apportant les clarifications qui s'imposent...comme on est en mesure de le voir dorénavant ;

cela dit, il est aussi intéressant de relever que cette apparente confusion est attribuable à deux choses au moins :

a) au fait que HA se livre à une exercice qui s'apparente à **une expérimentation** ; elle revisite certains thèmes classiques de la philo politique, et pour l'essentiel ne dit rien d'autre sur le fond que ce que d'autres auteurs avaient déjà dit (Tocqueville notamment...) ;

cela dit, en réactualisant ces thèmes elle en fait apparaître des **enjeux** qui échappaient cependant à ses prédécesseurs et en font apparaître l'étonnante **modernité**, de façon quasi prémonitoire :

cf. fake news ; « vérité alternative » ; post-vérité...

b) ce qui est à rattacher à la perspective plus globale de son ouvrage, la *Crise de la culture* à savoir que :

ce qui pouvait être admis comme naturel est en fait « culturel » (ce dont on pouvait penser que c'était fermement établi, le sens commun, la distinction entre opinion et vérité, le sens de la responsabilité individuelle sur lequel repose en définitive le fonctionnement correct des institutions démocratiques, impuissantes, aussi parfaites soient-elles, à se prémunir à elles seules des risques de dévoiement qui pèsent sur elles...s'avère en réalité un acquis, et en tant que tel vulnérable – aussi mortels que les mortels que l'ont établi...) ; l'affaiblissement de sens de la distinction entre opinion et vérité représente donc un des aspects de la crise que traversent les sociétés modernes selon HA, aspect qui fait peser une menace spécifiquement politique :

citation

c) Cette approche expérimentale à laquelle elle se livre dans « Vérité et politique », au même titre que dans les autres textes de la *Crise de la culture* qui est à ses yeux la manière dont on doit s'y prendre à notre époque pour se tenir sur cette *brèche entre le passé et l'avenir* sur laquelle se situe le présent tel qu'il se constitue à l'époque moderne (ce dernier n'étant plus dans la continuité évidente d'un passé, *le fil de la tradition ayant été rompu*, et puisque c'est sur cette rupture avec la tradition que s'est constituée précisément la modernité, *ce qui relève du passé, la tradition, la culture, l'autorité, deviennent des thèmes problématiques* dont il faut pourtant garder le sens ou du moins reconsidérer le sens, pour ne pas perdre totalement de vue ce dont le présent a besoin pour que l'avenir ne soit pas lui-même désastreux (comme il pourrait l'être dans le cas où par exemple les démocraties se dévoieraient du fait de la perte du sens de ce en quoi consiste la liberté du fait de l'effacement ou l'étiollement de la frontière entre opinion et vérité).

Cette brèche est ce à partir de quoi la pensée doit s'élever pour échapper à l'antagonisme tétanisant entre un passé qui pousse dans une direction et un avenir qui repousse dans un autre : cf. rêve du personnage de Kafka cité dans la Préface à la CC : s'extraire de la ligne de front, ce qui est matériellement impossible, mais l'est, où plutôt doit être rendue possible par la pensée (dont c'est un conquête).

cf. également le commentaire de la phrase de René Char :

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament »

